

## EDITO



La Communauté de communes Comtal Lot et Truyère qui rassemble les anciennes communautés de communes Bozouls-Comtal, Espalion-Estaing et Entraygues a vu le jour il y a maintenant plus d'un an, début janvier 2017.

Au service de ce grand territoire, j'ai souhaité avec l'ensemble du conseil communautaire fixer les enjeux qui conditionnent notre avenir :

- prioriser l'économie au service de la création d'emploi ;
- accompagner le développement par des services adaptés, qui vont de la petite enfance à nos aînés ;
- privilégier la qualité de vie et développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses nombreuses richesses patrimoniales, paysagères, culturelles.

Ces quelques pages, outre qu'elles constituent un élément de transparence de notre gestion quotidienne, vous

montrent l'ardeur que nous mettons chaque jour au service de notre magnifique territoire Comtal Lot et Truyère pour l'imposer dans le concert départemental et en faire un territoire particulièrement attractif.

*Jean Michel LALLE, Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, Maire de Rodelle*

### SOMMAIRE

- p.01 **PROFIL D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES...**
- p.03 **FISCALITÉ**
- p.04 **REPÈRES BUDGÉTAIRES**
- p.05 **PROJETS**
- p.08 **ZOOM SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT**



**Le Territoire de la nouvelle intercommunalité**

## PROFIL D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère est née de la fusion des Communautés de Communes de Bozouls Comtal, d'Entraygues et d'Espalion-Estaing. Ce regroupement permet de mutualiser et d'optimiser les forces individuelles des anciens territoires. Cette communauté comprend 21 communes sur un espace très étendu de 644 km<sup>2</sup> pour une population de 19 165 habitants.

- |                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| <b>BESSUÉJOULS</b>            | <b>GABRIAC</b>          |
| <b>BOZOULS</b>                | <b>GOLINHAC</b>         |
| <b>CAMPUAC</b>                | <b>LASSOUTS</b>         |
| <b>LE CAYROL</b>              | <b>LA LOUBIÈRE</b>      |
| <b>COUBISOU</b>               | <b>MONTROZIER</b>       |
| <b>ENTRAYGUES SUR TRUYÈRE</b> | <b>LE NAYRAC</b>        |
| <b>ESPALION</b>               | <b>RODELLE</b>          |
| <b>ESPEYRAC</b>               | <b>SAINT CÔME D'OLT</b> |
| <b>ESTAING</b>                | <b>SAINT HIPPOLYTE</b>  |
| <b>LE FEL</b>                 | <b>SÉBRAZAC</b>         |
|                               | <b>VILLECOMTAL</b>      |



### Les conseillers communautaires

Avec ces 21 communes, la nouvelle Communauté porte des projets autour de la qualité de vie et du développement impactant l'ensemble du territoire. Elle intervient dans des domaines (appelés compétences) aussi variés que **l'aménagement, l'attractivité, l'économie, la culture, le tourisme, le sport, l'assainissement (collectif et individuel), les affaires sociales, la politique du logement social et du cadre de vie** (enfance, petite enfance, actions en direction des personnes âgées...), **la voirie communautaire, les bâtiments intercommunaux, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**... La Communauté de Communes a délégué la collecte et le traitement des déchets des ménages au SMICTOM Nord Aveyron.

Chaque commune membre est représentée au sein du conseil communautaire qui est constitué de 41 élus. Son Président, Jean Michel Lalle est entouré de 12 Vice-Présidents : Jean Claude Anglars, Jean François Albespy, Eric Picard, Jean-Luc Calmelly, Bernard Boursinhac, Bernard Scheuer, Magali Bessaou, Francine Lafon, Pierre Plagnard, Christophe Mery, Elodie Gardes, Nicolas Bessièrè.

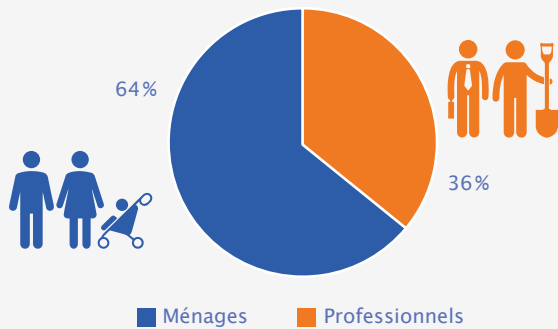
Le siège social situé à Espalion regroupe les salariés des anciennes intercommunalités qui sont à pied d'œuvre pour homogénéiser leurs actions sur ce nouveau grand territoire et assister les élus dans la détermination du projet qui guidera leurs actions à court, moyen et long terme.



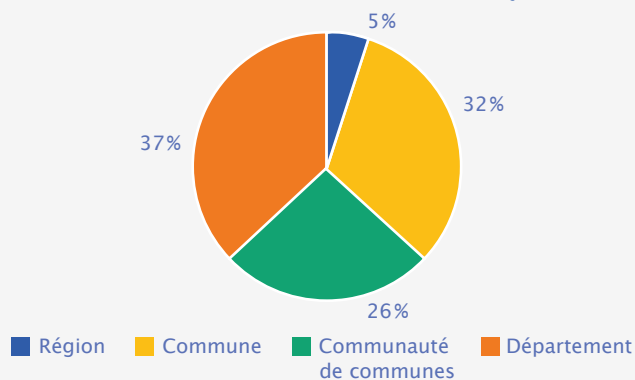
### Le personnel de la Communauté de Communes

# FISCALITÉ

## IMPÔTS LOCAUX Origine des ressources - Qui paye ?



## Répartition des ressources - Qui reçoit ?



Les anciennes communautés de communes avaient un régime fiscal différent et les communes présentaient des taux d'imposition très variables.



Fiscalité professionnelle unique



Fiscalité additionnelle



Fiscalité additionnelle



Fiscalité professionnelle unique

Une harmonisation a donc été obligatoire sur l'ensemble du nouveau territoire et pour en atténuer l'impact, les élus ont fait le choix de mettre en place un lissage sur une période de 12 ans.

## Évolution de la fiscalité intercommunale

lissage sur 12 ans

Impôts	Taux moyen* pondérés 2016	Taux cible** en 2028
Cotisation foncière des entreprises	32,82 %	29,00 %
Taxe d'habitation	8,71 %	11,82 %
Taxe foncière bâti	2,40 %	3,01 %
Taxe foncière non bâti	12,02 %	15,09 %

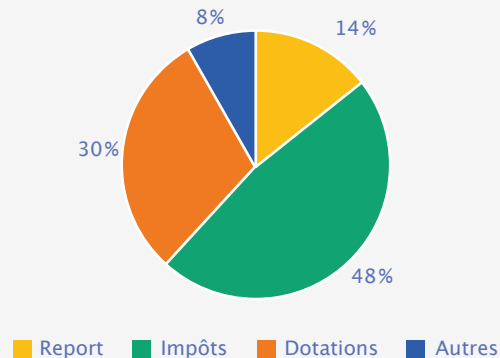
\*\* Voir lexique p.07

De plus l'ensemble de la dynamique du territoire reposant sur son activité économique synonyme de vitalité démographique et d'attractivité, les élus ont décidé de limiter à 29% le taux de CFE.

## Produits fiscaux en 2017

Cotisation foncière des entreprises	3 895 280 €	7 675 740 €
Taxe d'habitation	2 872 733 €	
Taxe foncière bâti	793 315 €	
Taxe foncière non bâti	114 412 €	

## Recettes du budget principal de la communauté de communes



Fiscalité des entreprises (IFER, CFE, TASCOM, CVAE...)



Communes Attribution de compensation pour le fonctionnement des communes

## Redistribution de la fiscalité\*

13,4 M€



Fiscalité des ménages



Participation au financement de domaines d'intervention sur la communauté  
Emploi - Famille - Tourisme

7,3 M€

4,2 M€

\* La TEOM collectée de 1,9 M€ est reversée directement au SMICTOM Nord Aveyron

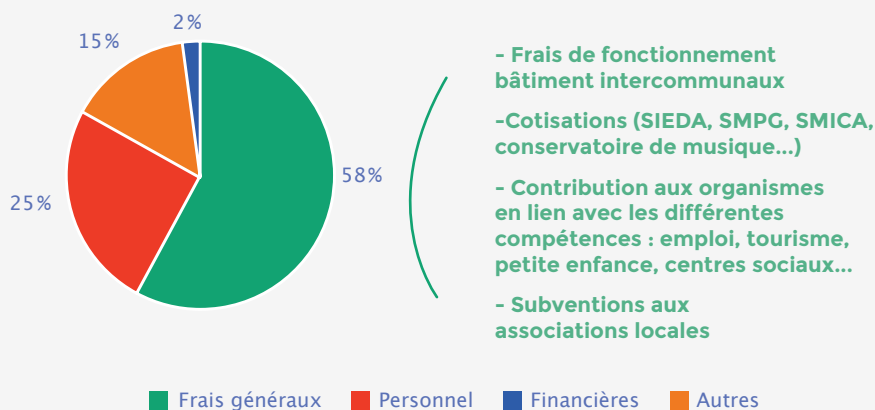
## REPÈRES BUDGÉTAIRES

Le budget 2017 reprend les activités des trois anciennes communautés de Communes de Bozouls-Comtal, Enraygues-Sur-Truyère, et Espalion-Estaing. Le rapport d'orientation budgétaire voté à l'unanimité en séance du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2017 a permis de présenter les grandes lignes directrices du budget primitif 2017. Les objectifs définis à compter de l'année 2017 consistent à :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Développer l'attractivité de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère au service de la création d'emplois en investissant fortement sur l'économie : création, extension, requalification de zones d'activités, rayonnement du pôle économique d'Espalion, déploiement du haut débit.
- Apporter un service de qualité aux usagers de la petite enfance (crèches, micro-crèches...), aux personnes âgées (pôle gérontologique, soutien des aides à domicile...)
- Utiliser le tourisme comme vecteur de développement en s'appuyant sur les fortes ressources du territoire (Plus Beaux Village de France, classement UNESCO du chemin de St Jacques, qualité du patrimoine et variété exceptionnelle des paysages...)

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses du budget principal



Le budget principal représente à lui seul 54% du total des budgets de fonctionnement. La masse budgétaire, déduite des reversements des attributions de compensation aux communes, de la TEOM et de la REOM au SMICTOM, représente un montant de 4,8 M€ qui comprend notamment :

### ● CHARGES DE PERSONNEL : 1,2 MILLIONS €

### ● FRAIS GÉNÉRAUX : 2,8 MILLIONS €

- 1 million €

de frais de fonctionnement

- 88 000 €

de subventions aux associations locales

● Maintenir l'investissement pour soutenir les entreprises locales (construction des gymnases de Bozouls et Espalion, voirie...).

● Favoriser la qualité de vie par les services à la personne mais aussi par un projet culturel ambitieux.

Le budget principal est complété de 24 budgets annexes (parcs d'activités, assainissement collectif, SPANC, structures petite enfance, atelier relais, Terra Memoria, maisons de santé...) ce qui représente une masse budgétaire de :

**26 MILLIONS € EN FONCTIONNEMENT**

**16 MILLIONS € EN INVESTISSEMENT**

## LES EMPRUNTS

Les emprunts de budget principal représentent un montant de 6,3 millions d'€, soit une dette par habitant de 323€ (...) signe de dynamisme pour une collectivité porteuse de projets.

### - 1.3 millions €

de contributions versées aux organismes en lien avec différentes compétences : emploi, tourisme, petite enfance, centres sociaux...

### - 367 000 €

de cotisations versées aux différents organismes (SMICA, Conservatoire de Musique...)

### ● FRAIS FINANCIERS : 94 000 €

### ● AUTRES CHARGES : 729 000 €

dotations aux amortissements

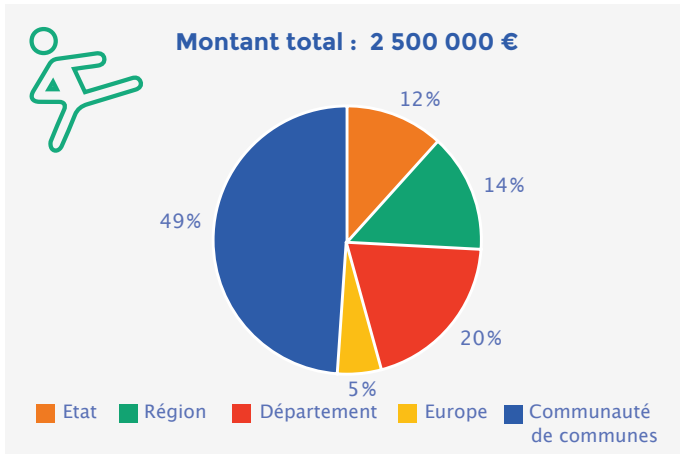
## PROJETS

La Communauté soutient de nombreux projets aux thématiques très variées qui sont le reflet des compétences exercées et des ambitions du territoire.

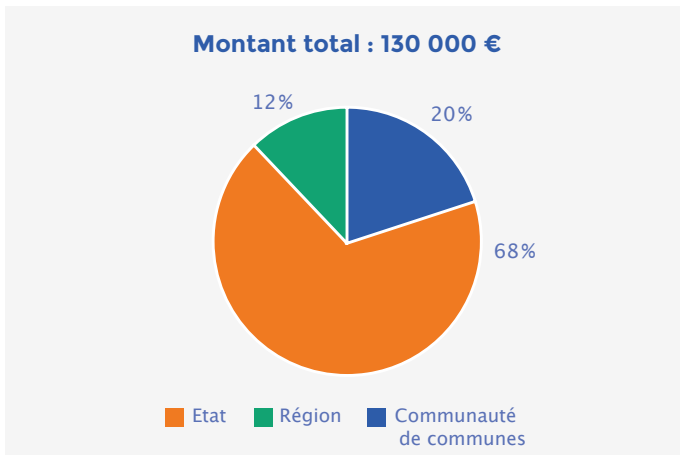
Les projets sont en général réalisés sur plusieurs années. Quelques exemples concrets (montants HT) :

2017

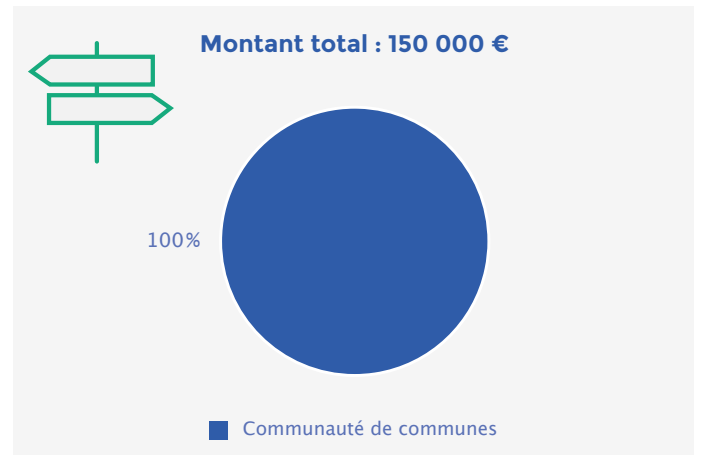
### GYMNASE INTERCOMMUNAL DE BOZOULS



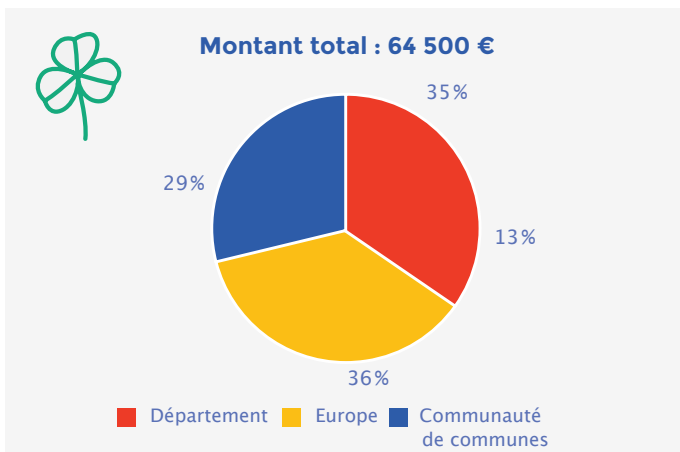
### ÉTUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG D'ESPALION



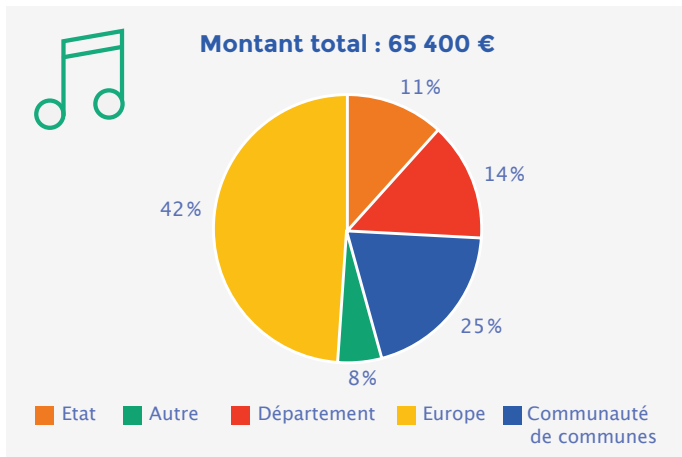
### VOIRIE INTERCOMMUNALE



### ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) RODELLE

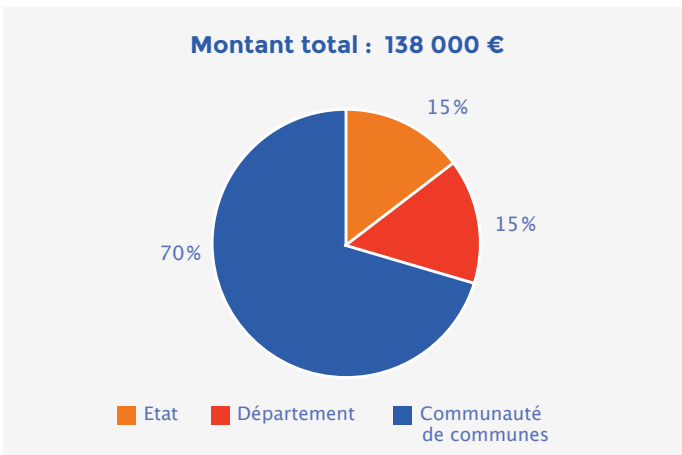


**PROGRAMMATION CULTURELLE**

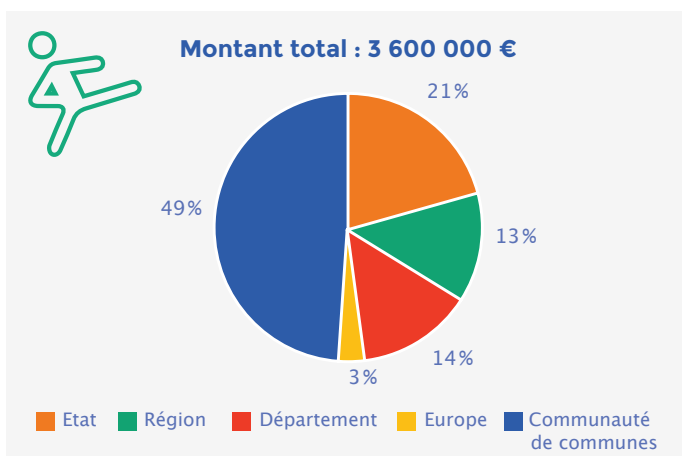


**2018**

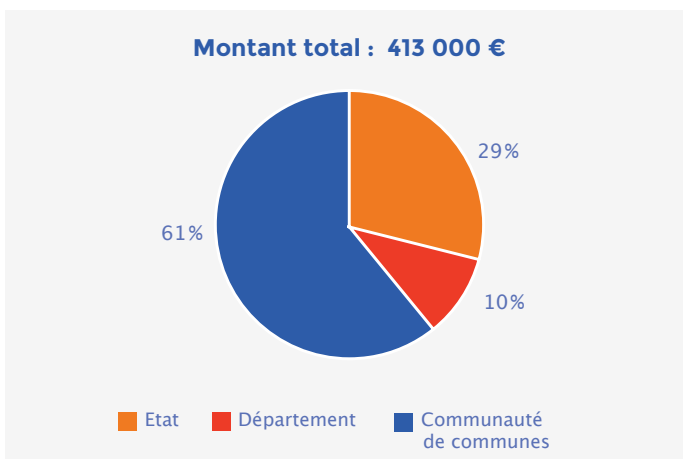
**CABINET INFIRMIER DE CAMPUAC**



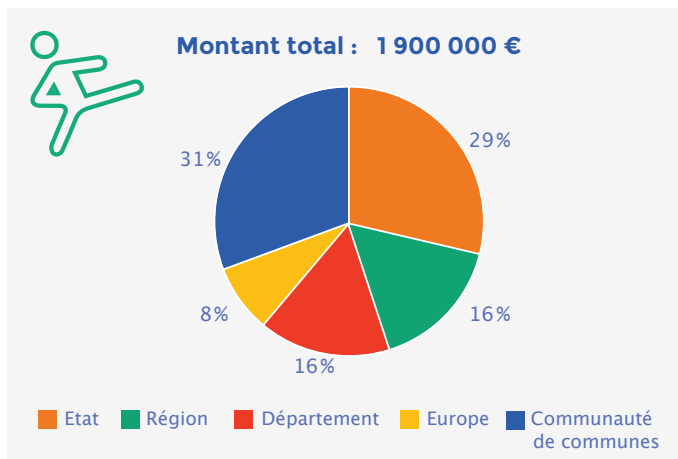
**GYMNASE INTERCOMMUNAL D'ESPALION**



## RÉHABILITATION EN LOGEMENTS DE L'EX GENDARMERIE D'ESTAING

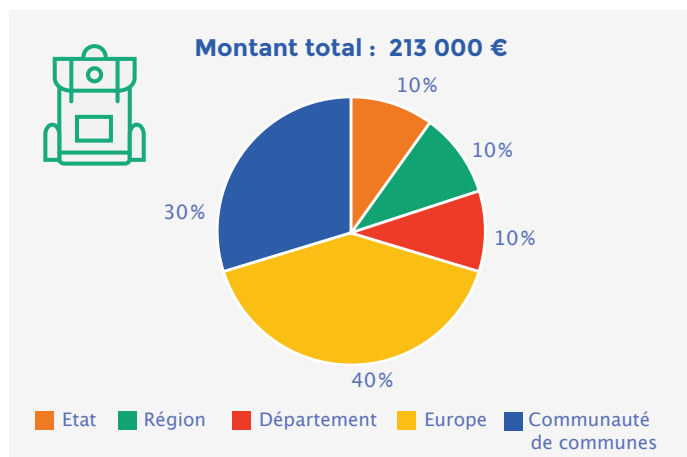


## GYMNASE ET SALLE CULTURELLE D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYÈRE



## AMÉNAGEMENTS SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES (GR65)

Travaux sur Espalion et Saint-Côme-d'Olt



### INTERCO PRATIQUE

Directrice Générale : Claire Molinier

Adresse : 18 bis avenue Marcel Lautard, 12500 Espalion

Téléphone : 05 65 48 29 02

Courriel : secretariat@3clt.fr

### LEXIQUE

**SIEDA** : Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron

**SPANC** : Service public d'assainissement non collectif

**SMICA** : Syndicat Mixte d'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises

**SMPG** : Syndicat Mixte Pôle Gérontologique

**IFER** : Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux

**TASCOM** : Taxe sur les Surfaces Commerciales

**CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

**CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises

**TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**REOM** : redevance d'enlèvement des ordures ménagères

**TAUX MOYEN PONDÉRÉ** : taux moyen résultant du rapport entre le montant cumulé des recettes fiscales divisé par le montant cumulé des bases de l'ensemble des communes.

**TAUX CIBLE** : taux unique qui sera appliqué dans chacune des communes au terme de la période de lissage.

## ZOOM SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère est compétente pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées (excepté sur le secteur d'Entraygues-sur-Truyère) Cela concerne :

**6500 ABONNÉS** au service d'assainissement collectif  
**3800 ABONNÉS** au service d'assainissement non collectif

### QU'EST CE QUE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

L'assainissement est dit «collectif» lorsque l'habitation est raccordée à un réseau public d'assainissement. Ces réseaux unitaires ou séparatifs recueillent les eaux usées principalement d'origine domestique, et les acheminent vers les stations d'épuration pour traitement. Ces stations dégradent les polluants présents dans l'eau, pour ne restituer aux rivières que les eaux dites «propres», respectueuses de l'écosystème.

Les missions du service comprennent principalement :

- la surveillance des ouvrages en particulier les stations d'épuration et les pompes de relevage. Notre communauté de commune compte 34 stations d'épuration et 38 pompes de relevage
- Le suivi des réseaux d'eau usée, en particulier lors des travaux d'extension ou de renouvellement

### QU'EST CE QUE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

L'assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, concerne les habitations individuelles non raccordées au réseau public de collecte. Il constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Les installations d'ANC doivent permettre de traiter l'ensemble des eaux usées d'une maison individuelle, avant le rejet dans le milieu naturel.

#### Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC est le service public local chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Il est là aussi pour apporter assistance et conseil sur une installation, un permis de construire ou un projet de réhabilitation.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure l'équilibre financier.

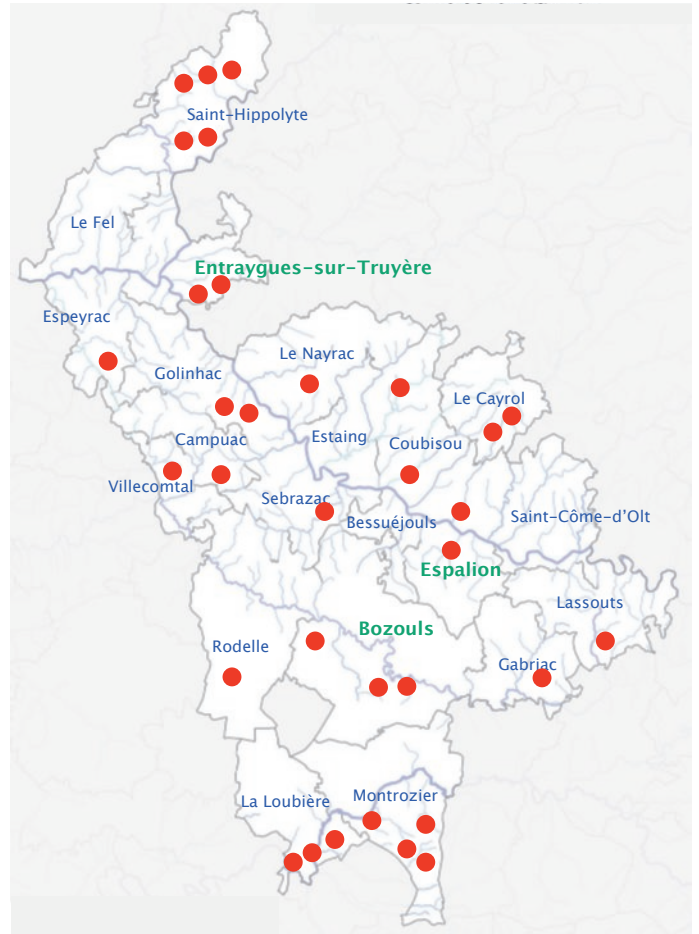
### UN SERVICE À VOTRE ÉCOUTE :

Pour les questions techniques (heures bureau) – problèmes sur le réseau ou astreintes techniques (24h/24 et 7j/7) : 05 65 51 55 57

Pour les questions concernant la facturation : de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi : 05 65 48 33 92

Le service propose aussi des prestations telles que les vidanges de bacs à graisse, fosses ou curage de réseaux.

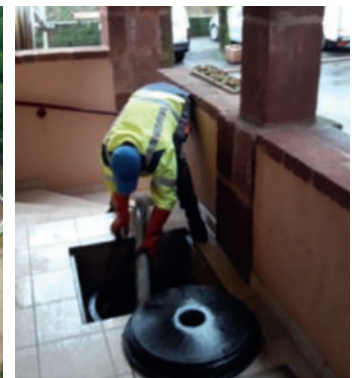
Mail : [assainissement@3clt.fr](mailto:assainissement@3clt.fr) – [spanc@3clt.fr](mailto:spanc@3clt.fr)



Localisation des stations d'épuration



Station d'épuration d'Espalion



Intervention du service chez un particulier



Les agents du service assainissement